La qualité de vie au travail lors de l’installation en France : un facteur de durabilité des exploitations

21 juillet 2026

La qualité de vie au travail (QVT) en agriculture est une condition de l’attractivité du métier. Une équipe de recherche d’INRAE s’est penchée sur le moment clé de l’installation, dans le cadre d’un projet financé par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le rapport final a été mis en ligne en mai 2026.

La recherche QualiTravIA s’est focalisée sur deux aspects particulièrement structurants des installations en agriculture : le recours à une main-d’œuvre pas ou peu rémunérée (familiale, bénévole, etc.) et la participation à des circuits alimentaires de proximité (CAP). Pour leur étude, les auteurs ont combiné une revue de la littérature scientifique internationale et des entretiens. Le sujet du travail gratuit a été abordé avec des agriculteurs récemment installés dans le Conflent (Pyrénées orientales), celui des CAP avec des éleveurs de la région des Dômes (Puy-de-Dôme) et de l’Hérault.

La QVT n’est pas un état absolu. Elle relève au contraire d’un équilibre constamment négocié, au fil de l’évolution des projets des installés et de l’acquisition des compétences. Le travail gratuit (familial, amical, stages, WWOOFing, auto-exploitation) apparaît indispensable à la viabilité économique des exploitations en phase de lancement, mais il peut être source de vulnérabilité. En effet, au-delà de la protection sociale et de la rémunération, c’est le statut même du travail gratuit qui peut générer de la

souffrance, surtout lorsque la situation s’installe dans la durée (sentiment d’exploitation ou d’injustice).

Les circuits alimentaires de proximité, eux, renforcent le sens du travail, l’autonomie et généralement le revenu. Mais ils génèrent, en contrepartie, une charge mentale, que les éleveurs sous-estiment souvent avant de se lancer et un surcroît d’activité (préparation, organisation et commercialisation), qui est par ailleurs « sous-payé » par rapport aux compétences nécessaires. Enfin, le choix de ces modalités de commercialisation dépend de l’existence des circuits sur le territoire et d’une socialisation agricole préexistante.

Pour les auteurs, l’accompagnement des projets agricoles doit intégrer la précarité du travail (acceptabilité dans la durée des faibles rémunérations, du sur-travail et de l’absence de statuts dans certains cas) et porter sur l’ensemble du « système de travail » (personnes et organisation).

Muriel Mahé, Centre d’études et de prospective

Source : INRAE